



Féchy, le 30 octobre 2017

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

Séance du Conseil général du 12 décembre 2017

**Préavis municipal n° 8/2017 relatif au crédit d'étude  
en vue de la rénovation de l'ancien collège**

**AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'ancien collège communal, sis à Féchy-Dessus, date de 1874 et obtient la note de \*3\* au recensement architectural vaudois.

En 2013, suite à la mise en fonction du nouveau collège de la Pra, les classes de l'ancien collège ont été désaffectées. Le préavis n° 1/2013, accepté par le Conseil Général du 26 mars, a permis de donner mandat au Bureau Péclard à Rolle pour l'organisation du concours d'architecture sur invitation.

La commission permanente pour l'étude de l'ancien collège est alors nommée, ceci afin d'établir conjointement avec la Municipalité le programme du concours ; programme prévoyant des appartements, sans en définir le nombre, la réfection des toilettes publiques et l'éventuelle création d'une salle de réception.

Cinq bureaux d'architectes sont invités : Bureau Egger à Aubonne, Bureau Bernard Pahud à Aubonne, Bureau Glatz et Delachaux à Nyon, Bureau Thierry Cornaz & associés à Nyon, Bureau Philippe Leroy à Nyon.

Suite à la présentation le 27 septembre 2017 des cinq projets et aux délibérations du jury les 17 et 24 octobre, ce dernier composé selon les normes SIA (Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes) de 3 professionnels et 3 non-professionnels ainsi que d'un représentant du SIPAL (Service Immeubles, Patrimoine et Logistique) section Monuments et sites, M. Ulrich Doepper, désigne comme lauréat, le Bureau Philippe LEROY à Nyon avec son projet «**BLANC SUR ROUGE**»

Le vernissage avec la présentation des 5 projets est organisé le 26 octobre 2017.

Le projet lauréat prévoit 5 appartements, « une buvette », ainsi que des aménagements extérieurs qui vont changer le visage du bourg de Féchy-Dessus.

Afin d'établir les coûts globaux de cette future rénovation un crédit d'étude est nécessaire pour couvrir les prestations des mandataires jusqu'à la mise à l'enquête ainsi que les appels d'offres jusqu'aux adjudications.

Le montant total du crédit d'étude s'élève à CHF 371'565.— TVA comprise, selon les détails ci-dessous :

Architecte, Bureau Philippe Leroy	CHF 335'000.—
Diagnostic amiante	CHF 2'000.—
Géomètre officiel	CHF 1'000.—
Thermicien	CHF 2'000.—
Ingénieur civil	CHF 5'000.—
<hr/>	
Total des frais d'étude	CHF 345'000.—
TVA 7.7%	CHF 26'565.—
<hr/>	
Montant total du crédit d'étude	CHF 371'565.— =====

### Conclusions

Au vu de ce qui précède, le Conseil Général de Féchy :

- vu le préavis municipal n° 8/2017 ;
- entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion/finance (COGEFIN) ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

### décide

1. d'accepter le préavis n° 8/2017 ;
2. d'octroyer un crédit d'étude de CHF 371'565.— pour la rénovation de l'ancien collège ;
3. de financer le montant de CHF 371'565.— par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cette dépense sur 30 ans ;
5. de prélever cet amortissement sur le compte 9282.002.000 fonds de réserve pour investissement futurs.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  la Secrétaire   
Andreas Meyer  Katyla Labhard